

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

RESTAURATION ET REFONTE DE DEUX CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT BARTHÉLÉMY À CORNIMONT



La première pierre de l'église actuelle de Cornimont a été posée le 15 août 1864. Un premier édifice, plus petit avait été construit en 1704.

Le 25 février 1874, le conseil municipal, avec à sa tête le Maire Monsieur Désiré Constantin Valdenaire vote l'achat de nouvelles cloches en remplacement des trois installées lors de la construction de l'église.

La société Rosier Martin, fondeurs à Vrécourt (Vosges) reprendra les trois cloches existantes au prix de 3,00 Frs le kilo (Poids Total : 1300 Kg) et livrera les cinq nouvelles au prix de 4 Frs le kilo.

Le 4 mai 1874, Charles Marc, Curé de Cornimont de 1872 à 1902 est heureux d'inviter les paroissiens au baptême des cinq cloches :

1) Le **BOURDON** : 3000 Kg.
Georges Jean-Marie - Sonne le LA

2) La **GROSSE CLOCHE** : 1300 Kg
Elisabeth Jeanne - Sonne le RÉ

3) La **CLOCHE MOYENNE** : 950 Kg
Marie Clarisse Caroline - Sonne le MI

4) La **PETITE CLOCHE** : 680 Kg
Marie Louise Eugénie - Sonne le FA #

5) La **CHANTERELLE** : 400 Kg
Marie Anna Albertine - Sonne le LA

Les cloches rythment au quotidien la vie des habitants. Elles sonnent les joies et les peines de tous.

Mais la Cloche n° 3, Marie Clarisse Caroline, la plus utilisée, s'est mise un jour à donner des signes de fatigue. Fêlée, elle ne sonne plus depuis maintenant vingt cinq ans.

La cloche n°4, Marie Louise Eugénie, montre également des signes de grande fatigue. Il est nécessaire de procéder à la refonte intégrale de ces deux cloches.

À cette occasion, deux coulées séparées seront réalisées sur les sites de **ROBÉCOURT** (la fonderie de Robécourt ayant repris celle de Vrécourt) et de **CORNIMONT**.

Début 2015, la Paroisse et la Municipalité (l'église étant propriété de la commune), d'un commun accord, ont prévu le présent projet de procéder au remplacement des cloches n°3 et 4, permettant ainsi de retrouver l'harmonie de notre carillon et sauvegarder ainsi notre patrimoine.

La commune profitera de ces travaux pour effectuer aussi un traitement par injection de la charpente du clocher et du beffroi.

Une cloche, même si elle n'est pas classée, est une valeur patrimoniale pour la Commune et l'Église.

La Fondation du patrimoine de Lorraine s'associe à l'opération en lançant une campagne de mécénat populaire !

☐ Oui, je fais un don pour soutenir la restauration et la refonte de deux cloches de l'église Saint Barthélémy de Cornimont (chèque à l'ordre de « **FONDATION DU PATRIMOINE - CLOCHES DE CORNIMONT** ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où l'opération n'aboutirait pas.

Mon don est de _____ euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

☐ l'impôt sur le revenu ☐ l'impôt sur la fortune ☐ l'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- **de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €.** (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- **de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don** (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires). Un don de 500 € = 300 € d'économie

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Comment faire votre don ?

PAR COURRIER :

◆ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine de Lorraine (voir coordonnées au dos)

PAR INTERNET :

◆ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/32357

◆ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone ou tablette et faites immédiatement un don pour ce projet !

L'installation d'une application QR code est requise pour cela



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN
des partenaires

Conseil Général
VOSGES
votre partenaire

Paroisse
de Cornimont



Pour plus de simplicité, faire des économies
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

lorraine.fondation-patrimoine.org



LA FONDATION DU PATRIMOINE
en quelques mots...

FONDATION

DU PATRIMOINE

Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La subvention : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62 rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

Site web : lorraine.fondation-patrimoine.org

Photos © Commune de Cornimont

FONDATION

DU PATRIMOINE

APPEL AU MÉCÉNAT
POPULAIRE



Cette campagne de mécénat populaire est également réalisée
avec le concours de l'« Association des Écoles Saint Louis »



RESTAURATION ET REFONTE DE DEUX
CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT BARTHÉLÉMY

CORNIMONT (88)

Faites un don en ligne :
www.fondation-patrimoine.org/32357

Ne pas jeter sur la voie publique - Impression Girompaire 88310 Cornimont